

Sept. 10. de novembre 1723 acte baptiste un fils ne de  
legitime mariage de Jean Lemoy et de Anne Capillar ses pene  
niere nomme pierre par Jean Dehay et par francoise la  
Coy ses parain et marierme soussignes

L'union de  
Jean Dehay & Anne Capillar  
Le 10. de novembre

es fiancailles et publications de vœux faits sans a  
cession tant en cette eglise que en celle de routot sur  
certificat de monsieur le curé de Manneville-la-Goupil